



ECPM
69, rue Michelet
93 100 Montreuil
France

Tel : 00 33 1 57 63 03 57
Fax : 00 33 01 80 87 70 46
Email : ecpm@abolition.fr
<http://www.abolition.fr>

Siège social
ECPM
53 rue Patay
75013 Paris

Association loi 1901
SIRET 433 508 314 00047
APE 9499Z

membre fondateur/
Bureau exécutif de la



ECPM se réjouit que le roi du Maroc, Mohammed VI, ait accordé la grâce royale à 23 condamnés à mort.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'occasion de la Fête du trône, qui célèbre cette année l'accession au pouvoir de Mohammed VI il y a 17 ans, le roi a accordé sa grâce à 1272 personnes condamnées par les différents tribunaux du pays. Parmi elles, 23 condamnés à mort et 19 condamnés à perpétuité ont vu leur peine commuée.

« Le Maroc est un pays qui avance sur la question de la peine de mort. Ces grâces royales, ainsi que le dynamisme de la Coalition marocaine contre la peine de mort en attestent, et nous sommes confiants en la capacité du Maroc à franchir les prochaines étapes vers l'abolition de la peine de mort ! » a déclaré Raphaël Chenuil-Hazan, directeur d'ECPM.

Rappel des faits

Le Maroc est considéré comme un pays abolitionniste de fait, car n'ayant pas exécuté de condamné à mort depuis 1993. Néanmoins, en 2015, 9 personnes ont été condamnées à la peine capitale et le pays compte une centaine de prisonniers dans les couloirs de la mort.

Le roi octroie régulièrement des grâces à des condamnés au Maroc, mais cela ne concerne pas souvent les condamnés à mort. Il faut remonter en 2011 pour trouver les dernières commutations de peine capitale par grâce royale.

Contact presse :

Bérangère Portalier
Responsable communication ECPM